

DEPARTEMENT

de la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**

AVEYRON

Séance du jeudi 07 mars 2024

<p>Date de la convocation 28/02/2024</p> <p>Date d'affichage 28/02/2024</p> <p>Membres :</p> <p>En Exercice : 15</p> <p>Présents : 15</p> <p>Votants : 14</p>	<p><i>L'an deux mille vingt-quatre et le sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marie-Laure CAMBOULAS ,</i></p> <p>Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE</p> <p>Représenté(e)s :</p> <p>Excusé(e)s :</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Claude FROMENT</p>
---	---

Objet: Vote du compte administratif - lotissement Le baranquet - DE_20240307_007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAMBOULAS Marie-Laure

Monsieur Sébastien Cayssials, maire, se retire pour le vote

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par CAMBOULAS Marie-Laure après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		31.84		0.09		31.93
Opérations exercice	98 307.00	98 276.00	98 276.32	98 276.32	196 583.32	196 552.32
Total	98 307.00	98 307.84	98 276.32	98 276.41	196 583.32	196 584.25
Résultat de clôture		0.84		0.09		0.93
Restes à réaliser						
Total cumulé		0.84		0.09		0.93
Résultat définitif		0.84		0.09		0.93

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture

le 08 mars 2024

et publication ou notification

le 08 mars 2024

Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue
Date de réception de l'AR: 09/03/2024
012-211202064-20240307-DE_20240307_007-DE

Roussennac, le 08 mars 2024.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de Séance
Jean-Claude FROMENT



Le Président
Marie-Laure CAMBOULAS

